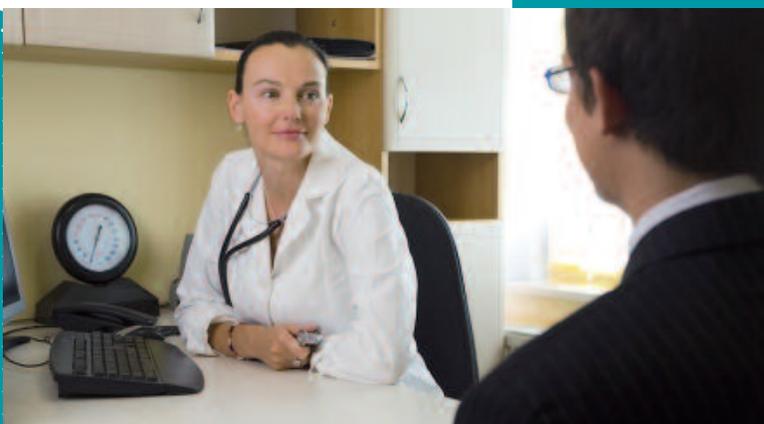


Plan Régional de Santé au Travail région Centre 2010-2014



Les préventeurs
de la région
Centre coopèrent
pour la santé
au travail



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE L'INDUSTRIE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE LA SANTÉ

DIRECCTE
CENTRE

UN ENJEU : AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL TOUT AU LONG DE LA VIE

- Renforcer la prévention des risques professionnels et du mal être au travail
- Réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles
- Prévenir la pénibilité et l'usure prématurée au travail

DES OBJECTIFS :

- Axe 1 :** Améliorer la connaissance en santé au travail
- Axe 2 :** Poursuivre une politique active de prévention des risques professionnels
- Axe 3 :** Encourager les démarches de prévention des entreprises notamment des PME et des TPE

POINTS DE REPÈRE SUR LES RISQUES PROFESSIONNELS EN RÉGION CENTRE

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

29 094 accidents du travail dont **25** mortels en 2008
(régime général)

1755 accidents du travail avec arrêt en 2007 (régime agricole)

5 594 accidents avec arrêt dans le secteur du BTP dont **8** mortels

12 accidents graves et mortels recensés de 2007 à 2010
chez les jeunes salariés du BTP

Le taux de fréquence des accidents du travail des intérimaires est presque 2 fois plus élevé que celui des salariés en général

L'incidence du risque routier professionnel est plus forte pour les jeunes et les intérimaires

LES MALADIES PROFESSIONNELLES

2 750 maladies professionnelles reconnues en 2008
(régime général)

86% des maladies professionnelles reconnues de 2005 à 2008
sont des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)

16% des salariés sont exposés à des produits cancérigènes
mutagènes ou toxiques pour la reproduction (enquête SUMER)

AUTRES DONNÉES

20% des salariés se plaignent d'avoir à gérer une charge
de travail excessive (enquête SAMOTRACE)

Chaque année **4 500** salariés sont déclarés inaptes à leur poste,
20 000 bénéficient des restrictions d'aptitude et demandes
d'aménagement de poste

STRUCTURATION DU PRST CENTRE

AMELIORER LA CONNAISSANCE EN SANTE AU TRAVAIL

AXE ①

→ DÉVELOPPER LA VEILLE SANITAIRE

- Consolider le recueil d'informations sur les expositions des salariés à travers les réseaux de médecins du travail mis en place par l'Institut de Veille Sanitaire et l'inspection médicale du travail

→ RENFORCER LA FORMATION DES SERVICES DE PRÉVENTION ET DE CONTRÔLE

- Organiser des actions de formation et d'échanges de pratiques à l'intention des préventeurs sur les risques psycho sociaux

→ GÉNÉRALISER LES ACTIONS DE SENSIBILISATION DES JEUNES APPRENTIS AUX RISQUES PROFESSIONNELS ET À LEUR PRÉVENTION

- Améliorer le dispositif de formation des apprentis par une sensibilisation aux risques professionnels
- Accompagner les centres de formation d'apprentis du BTP dans la mission d'enseignement à la prévention des risques professionnels

POURSUIVRE UNE POLITIQUE DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

AXE ②

→ LES RISQUES CHIMIQUES

- Réduire l'exposition des salariés aux agents chimiques notamment les produits cancérigènes mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR)
 - En ciblant des secteurs d'activité tels que la réparation de véhicules et l'imprimerie sérigraphie
 - En ciblant des produits : solvants chlorés, poussières de bois, plomb, produits phytosanitaires
 - En ciblant les TPE et les PME
- Améliorer les dispositifs d'information des salariés exposés à des agents ou procédés CMR en ce qui concerne le suivi post professionnel et la protection des femmes enceintes ou allaitantes

→ STRESS ET RISQUES PSYCHO SOCIAUX

- Améliorer la cohérence des actions des préventeurs sur ces risques en valorisant des méthodes déjà expérimentées, en constituant un réseau local de consultants et en créant une consultation médicale spécialisée « souffrances au travail ».

→ LE RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL

- Diminuer la sinistralité en communiquant sur les aides financières de la CARSAT, en formant des correspondants dans les CFA et les lycées techniques et par des actions de sensibilisation en direction d'entreprises ciblées.

➔ LES TROUBLES MUSCULO SQUELETTIQUES (TMS)

- Poursuivre les actions initiées dans des branches professionnelles (la propreté, la logistique, la cosmétique) et les étendre à d'autres secteurs d'activité
- Constituer un réseau de ressources régionales

➔ LE BÂTIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS

- Améliorer les conditions de travail sur les chantiers du BTP par la prévention des risques de chute de hauteur, en améliorant la coordination entre les différents intervenants sur les chantiers importants et aussi dans la construction des maisons individuelles
- Accompagner les CHSCT du BTP dans leurs missions

➔ L'AGRICULTURE

- Prévenir les risques majeurs liés aux installations de stockage dans les coopératives
- Réaliser une enquête sur la conformité des équipements de travail et la surveillance du marché

➔ TRAVAILLEURS PRÉCAIRES = PRIORITÉ EN RÉGION CENTRE

- Mieux connaître la réalité des conditions de suivi médical au travail des intérimaires
- Mieux connaître les pratiques de prévention des entreprises à l'égard des intérimaires
- Renforcer les conditions de sécurité au travail des salariés précaires

➔ DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE ET MAINTIEN DANS L'EMPLOI

- Améliorer la coordination des différents acteurs du maintien dans l'emploi des salariés fragilisés
- Favoriser le maintien en emploi des seniors en prenant en compte la pénibilité et l'usure au travail

ENCOURAGER LES DEMARCHES DE PREVENTION DES ENTREPRISES

AXE (3)

- ➔ Relancer la démarche d'évaluation des risques professionnels en renforçant les interventions de conseil et de contrôle pour assurer l'élaboration des Documents Uniques et la mise en œuvre des plans d'actions
- ➔ Améliorer le fonctionnement des CHSCT par une formation de qualité sur la prévention des TMS et l'élaboration d'une méthodologie pour une bonne utilisation de l'expertise
- ➔ Renforcer le rôle des services de santé au travail comme acteurs de la prévention en développant des démarches innovantes

LA METHODE

- ➔ Une démarche partenariale et opérationnelle des préventeurs en région Centre
- ➔ Une instance de concertation avec les partenaires sociaux, le Comité Régional de Prévention des Risques Professionnels

La prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, le développement de la santé et du bien-être au travail, l'amélioration des conditions de travail et la réduction de la pénibilité sont des enjeux forts pour notre politique sociale dans les années à venir.

Le Plan Régional Santé au Travail 2 de la région Centre, plus qu'un simple plan, est un outil opérationnel pour relever le défi collectif de la prévention des risques professionnels.

Il est construit autour de 3 axes :

- *l'amélioration des connaissances en santé au travail,*
- *une politique active et concrète de prévention des risques professionnels,*
- *le soutien aux démarches de prévention des entreprises, notamment les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et les Très Petites Entreprises (TPE).*

Si le Plan Régional Santé au Travail 2 est animé par la DIRECCTE, il est aussi le résultat d'une réelle coordination des partenaires institutionnels de la prévention chacun dans le cadre de ses prérogatives respectives.

Le partenariat a été présent pour élaborer le plan et le sera dans sa mise en œuvre.

La politique régionale de prévention est présentée aux partenaires sociaux dans le cadre du Comité Régional de la Prévention des Risques Professionnels.

Le Plan Régional Santé au Travail 2 est un plan d'actions ambitieux qui demande l'engagement de tous, Etat, préventeurs et entreprises.

*Le Directeur régional des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi du Centre,*

Michel DERRAC

POUR EN SAVOIR PLUS :

Vous pouvez consulter et télécharger

sur le site de la DIRECCTE Centre : www.centre.travail.gouv.fr

- le document complet du Plan Régional Santé Travail 2010-2014
- le tableau de bord des conditions de travail et de santé en région Centre
- cette plaquette au format .pdf
- les bilans annuels du Plan Régional Santé Travail 2010-2014

DIRECCTE Centre :

12 place de l'Etape - 45032 ORLEANS Cedex 1

Les unités Territoriales de la DIRECCTE Centre

Cher : Centre administratif Condé - 2 rue Victor Hugo - 18013 BOURGES Cedex

Eure et Loir : 13 rue du docteur Haye - 28019 CHARTRES

Indre : Cité administrative Bertrand - BP 607 - 36020 CHATEAUROUX Cedex

Indre et Loire : 8 rue Alexander Fleming - BP 2729 - 37027 TOURS Cedex 1

Loir et Cher : Centre administratif - 34 avenue Maunoury - 41011 BLOIS Cedex

Loiret : Cité administrative Coligny - 131 rue du faubourg Bannier- 45042 ORLEANS Cedex

ARACT : 122 bis rue du faubourg Saint Jean - 45000 ORLEANS

CARSAT : 36 rue de Xaintrailles - 45033 ORLEANS Cedex 1

OPPBTP : 74 rue du Petit Pont BP 2247 - 45029 ORLEANS Cedex 1

MSA : 11 avenue des Droits de l'Homme 45000 ORLEANS

Les Services de Santé au Travail

AIPST : 12 Place Juranville - 18000 BOURGES

SISTEL : 21 rue Camille Marcille - BP 142 - 28003 CHARTRES

AISMT : Zone des Chevaliers - rue Oscar Niemeyer - BP 169 - 36003 CHATEAUROUX

AEBTP : 5 rue Albert 1er - 36000 CHATEAUROUX

AIMT : 26 rue de la Parmentière - 37520 LA RICHE

SIPST : 19 rue Edouard Vaillant - 3ème étage BP 3855 - 37038 TOURS Cedex

SAN T BTP : 30 rue François Hardouin - BP 7115 - 37071 TOURS Cedex 2

APSMT : 3 rue Michel Begon - 41018 BLOIS Cedex

SAN T BTP : BP 21 - 41913 BLOIS Cedex 9

CIHL : 238 rue des Sables de Sary - 45770 SARAN

SMTVL (Sté de Médecine du Travail du Val de Loire) :
444 rue de Couasnon - 45160 OLIVET

IMTVL (Institut Médecine du Travail du Val de Loire) :
23 rue Edouard Vaillant - 37000 TOURS

